



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 14 avril 2021 à 19 heures 30 minutes
Salle des Fêtes

Présents :

Mme BECUE Marie-Claude, M. BERON Jean-Marie, M. DELANNOY Michaël, M. DELBECQUE Benoît, M. DEPLANQUE Eric, M. DOYELLE Laurent, M. FLAJOLET André, Mme GALFRE Carmen, M. GALLOIS Christian, M. GALLOIS Dominique, M. GONTIER Benjamin, Mme HANNEDOUCHE Sandrine, Mme HOUVENAGHEL Anne-Claire, Mme LACOUELLE Florence, Mme PENIN Alexandra, Mme PIENNE Anne, Mme PLUQUIN Céline, M. SANNIER Jean-Pierre, Mme TOULOTTE Christine, M. VANBERGUE Guy, M. VANDERBEKE Stéphane, M. VANYPER Morgan

Procurator(s) :

Mme MENARD Michèle donne pouvoir à M. GALLOIS Christian

Absent(s) :

Excusé(s) :

Mme MENARD Michèle

Secrétaire de séance : Mme PENIN Alexandra

Président de séance : M. FLAJOLET André

2021 - 020 - Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit à compter du 1er avril 2021

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er AVRIL 2021			
CADRE D'EMPLOIS	NOMBRE DE POSTES	TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET
<i>Filière administrative</i>			
Attaché	1	1	
Adj Adm ppal de 1ère classe	2	2	
Adj Adm ppal de 2ème classe	2	1	1
<i>Filière technique</i>			
Agent de maîtrise	2	2	
Adj Tech ppal de 1ère classe	3	3	

Adj Tech ppal de 2ème classe	6	6	
Adj Technique	13	7	6
Filière culturelle			
Assistant d'enseignement artistique de 2ème classe	1		1
Filière animation			
Adj d'animation	2	1	1

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 021 - Création d'un poste d'agent de maîtrise au service technique pour avancement de grade suite à réussite du concours

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriales et notamment l'article 34,

Monsieur rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 14 avril 2021,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise, en raison d'un avancement de grade suite à la réussite du concours,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021,
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité,

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021, au grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des agents de maîtrise

- **DIT** que les crédits sont prévus au budget

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 022 - Tarifs CLSH Eté 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs sans Hébergement fonctionnera de 9h à 17h du 7 juillet au 20 août 2021.

Pour la session de juillet : du 7 juillet au 30 juillet 2021

Pour la session d'août : du 2 août au 20 août 2021

Le Maire propose :

- 1) De passer des conventions avec les Inspecteurs et les chefs d'établissement
 - a. Du Groupe Scolaire Lamartine-Prévert
 - i. Pour le centre maternel
 - ii. Pour le centre primaire
 - b. Du collège Georges Brassens : pour la restauration.
- 2) De rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- 3) De recruter jusqu'à 70 animateurs pour les 2 sessions
- 4) De contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du CLSH
- 5) Que le paiement peut intervenir en 3 mensualités
- 6) D'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

SAINT-VENANTAIS ET COMMUNES PARTENAIRES

(Robecq, Mont-Bernanchon, Saint-Floris, Guarbecque, Busnes, Calonne sur la Lys)

	QF < à 700 €	701 € < QF > 1 300 €	QF > 1 301 €
1 semaine (5 jours)	53 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 48 euros	58 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 53 euros	63 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 58 euros
1 semaine (4 jours)	42 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 38 euros	46 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 42 euros	50 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 46 euros
1 semaine (3 jours)	31 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 28 euros	34 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 31 euros	37 euros 2 ^{ème} enfant et suivant 34 euros

COMMUNES EXTERIEURES

	QF < à 700 €	701 € < QF > 1 300 €	QF > 1 301 €
1 semaine (5 jours)	116 euros	121 euros	126 euros
1 semaine (4 jours)	92 euros	97 euros	101 euros
1 semaine (3 jours)	68 euros	73 euros	76 euros

- 7) Les enfants résidant dans une commune extérieure mais étant hébergés par leurs grand-parents habitant Saint-Venant ou une des communes partenaires, bénéficient du tarif Saint-Venantaïs et communes partenaires pour l'année 2021

Le conseil municipal décide

D'ACCEPTER les propositions ci-dessus relatives au fonctionnement du CLSH Eté 2021

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 023 - Tarifs Stage Théâtre 2021

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Stage Théâtre fonctionnera de 9h à 17h du 7 juillet au 30 juillet 2021 en deux sessions

- Du 7 au 23 juillet 2021
- Du 8 au 30 juillet 2021

Le Maire propose :

- de rembourser les frais de séjour dès le 5^{ème} jour d'absence sur présentation d'un certificat médical
- de recruter jusqu'à 10 animateurs pour la session
- de contracter les assurances nécessaires, en vue de garantir la commune contre les risques résultant du fonctionnement du Stage Théâtre
- que le paiement peut intervenir en 3 mensualités
- d'appliquer les tarifs détaillés dans le tableau ci-après :

TARIFS POUR LES ENFANTS SAINT -VENANTAIS ET DES ENFANTS DES COMMUNES PARTENAIRES :

	QF< 700 euros	701 <QF<1300 euros	QF>1301 euros
2 semaines et demie	138 euros	150 euros	163 euros
	<u>2^{ème} enfant et suivant</u> 125 euros	<u>2^{ème} enfant et suivant</u> 138 euros	<u>2^{ème} enfant et suivant</u> 150 euros

	QF< 700 euros	701 <QF<1300 euros	QF>1301 euros

3 semaines et demie	195 euros	213 euros	230 euros
	<u>2ème</u> enfant et suivant 176 euros	<u>2ème</u> enfant et suivant 195 euros	<u>2ème</u> enfant et suivant 213 euros

TARIFS POUR LES ENFANTS DES COMMUNES EXTERIEURES :

	QF< 700 euros	701 <QF<1300 euros	QF>1301 euros
2 semaines et demie	240 euros	249 euros	258 euros

	QF< 700 euros	701 <QF<1300 euros	QF>1301 euros
3 semaines et demie	340 euros	353 euros	365 euros

Le conseil municipal décide

D'ACCEPTER les propositions ci-dessus au fonctionnement du Stage Théâtre et approuve les tarifs proposés pour 2021

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 024 - COVID-19 - Recrutement et rémunération d'animateurs

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la ville de Saint-Venant doit assurer un service minimum d'accueil des enfants des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie COVID-19 pendant les vacances d'avril du 12 au 23 avril 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- De recruter jusqu'à 5 animateurs pour la session,
- De rémunérer le personnel en application de la filière animation de la fonction publique territoriale selon les fonctions assurées pendant le centre, comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

Fonction	Rémunération forfaitaire
Directeur	85 € / jour
Animateur	60 € / jour
Animateur stagiaire	50 € / jour
Animateur non diplômé	35 € / jour

Le conseil municipal décide

- D'ACCEPTER la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 025 - Modalités de remboursement des locations de salles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer des règles de remboursement des locations de salles municipales en cas d'annulation.

Pour cela il propose que :

- Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit à la mairie de Saint-Venant
- Le remboursement intégral de l'acompte et/ou de la location interviendra en cas de :
 - o Maladie
 - o Décès
 - o Evènement exceptionnel (élections politiques non connues à la date de réservation, plan d'hébergement d'urgence, Etat d'urgence sanitaire, survenance d'un incendie ou de dégâts des eaux, ...)
 - o A la discrétion de l'ordonnateur en cas d'imprévu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 026 - Accessibilité aux normes PMR au sein de l'ancien hospice départemental - Demande de subvention DSIL 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Le projet prend également en compte la mise aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour réaliser ce projet qui s'inscrit dans la volonté communale d'adaptation de ces aménagements aux normes en vigueur.

Le coût de ces travaux est estimé à 179 195 € HT et le plan de financement serait le suivant :

- DSIL	118 268,70 €
- CABBALR	25 087,30 €
- Fonds Propres	35 839,00 €

Le Conseil Municipal, suite à l'exposé de Monsieur le Maire, décide

D'APPROUVER le programme des travaux évalué à 179 195 € HT selon le financement suivant :

- DSIL	118 268,70 €
- CABBALR	25 087,30 €

– Fonds Propres 35 839,00 €

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 027 - Démolition d'un Immeuble composé de deux maisons et d'un hangar vétuste et réhabilitation par acquisition d'une maison en ruine pour sauver la façade selon les recommandations des bâtiments de France - Demande de subvention DSIL 2021

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne friche médico-sociale de l'ancien hospice départemental.

Le projet prend également en compte la démolition d'immeubles permettant la création d'un parking paysager, afin d'offrir une nouvelle offre de stationnement en centre-ville.

Monsieur le Maire souhaite déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2021 pour réaliser ce projet.

Le coût de ces travaux est estimé à 436 888 € HT et le plan de financement serait le suivant :

– DSIL	262 132,80 €
– Fonds Propres	174 755,20 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide

D'APPROUVER le programme des travaux évalué à 436 888 € HT selon le financement suivant :

– DSIL	262 132,80 €
– Fonds Propres	174 755,20 €

DE SOLLICITER une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 028 - MAPA - Réhabilitation du clos couvert de locaux associatifs sur le site de l'ancien hospice - Rue de Paris - Attribution

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation du clos couvert de locaux associatifs sur le site de l'ancien hospice sis en centre-ville à Saint-Venant.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour ces travaux.

Vu le code des marchés publics,

Vu l'avis de la commission MAPA en date du 18 février 2021,

Le Conseil Municipal décide

D'AUTORISER Monsieur Christian GALLOIS, représentant du pouvoir adjudicateur à signer le marché réhabilitation du clos couvert de locaux associatifs

Montant total des travaux : 1 350 057,98 € HT soit 1 620 069,57 € TTC répartis en 4 lots.

Lot 1 : DEMOLITION / RAVALEMENT

Entreprise : VERSCHOORIS

Montant MAPA : 326 771,50 € HT soit 392 125,80 € TTC

Lot 2 : CHARPENTE

Entreprise : BATAIS CHARPENTE

Montant MAPA : 322 762,76 € HT soit 387 315,31 € TTC

Lot 3 : COUVERURE

Entreprise : RENE CARRE

Montant MAPA : 329 386,88 € HT soit 395 264,25 € TTC

Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES

Entreprise : BOUILLON

Montant MAPA : 371 136,84 € HT soit 445 364,21 € TTC

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2021 - 029 - Fixation des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 47,67%
- dont taux départemental : 22,26 %
- dont taux communal : 25,41 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 88,75 %

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 4, Abstention : 0)

2021 - 030 - Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2021 :

Investissement :

Dépenses : 5 798 815.00

Recettes : 6 899 422.00

Fonctionnement :

Dépenses : 3 195 127.00

Recettes : 3 195 127.00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses : 8 139 887.00 (dont 2 341 072.00 de RAR)

Recettes : 8 139 887.00 (dont 1 240 465.00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 3 195 127.00 (dont 0.00 de RAR)

Recettes : 3 195 127.00 (dont 0.00 de RAR)

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 19, Contre : 4, Abstention : 0)

2021 - 031 - Subventions CCAS et Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire propose

D'attribuer pour l'année 2021 les subventions suivantes :

- CCAS de Saint-Venant 18 000 €
- Caisse des Ecoles de Saint-Venant 30 000 €

Les crédits sont inscrits au BP 2021

VOTE : Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Discussions autour du BP 2021

Monsieur Benoît DELBECQUE, adjoint aux finances, a présenté le projet de BP 2021 en fonctionnement et en investissement.

Monsieur Dominique GALLOIS indique qu'il estime sur-estimées les recettes du CLSH Intercommunal étant donné la crise sanitaire. Une baisse de 20 000 € aurait peut-être dû être appliquée sur cette ligne.

Monsieur Dominique GALLOIS fait remarquer que la ligne 'Recettes exceptionnelles' est très importante.

Monsieur Benoît DELBECQUE explique que cela est dû au remboursement par l'assurance des dommages à la Gendarmerie et également par des remboursements concernant des agents en longue maladie.

Monsieur Dominique GALLOIS fait remarquer que sans le loyer de la Gendarmerie, les recettes seraient insuffisantes pour assurer le remboursement de la dette. Il fait notamment remarquer que le remboursement des emprunts connaîtra un pic en 2022 avec le remboursement d'un prêt de 500 000 €.

Monsieur Benoît DELBECQUE indique qu'en effet les remboursements d'emprunt seront plus importants en 2022 mais cette année-là nous percevrons beaucoup plus de FCTVA avec les travaux de la Résidence Accueil.

Monsieur le Maire ajoute que ce prêt relais de 500 000 € sera en effet soit couvert par la perception de FCTVA, mais qu'il peut également être transformé en emprunt de court terme s'il le fallait.

Monsieur Dominique GALLOIS s'interroge sur le programme 'Acquisitions immobilières' de ne pas retrouver les mêmes montants que ceux indiqués dans une délibération pour une participation de l'Agence de l'Eau concernant l'acquisition de parcelles humides.

Monsieur Benoît DELBECQUE indique que le dossier de demande de participation a été présenté en délibération avec toutes les parcelles concernées par le dossier pour que ce dernier soit inscrit auprès de l'Agence de l'Eau, mais pour un certain nombre d'entre elles les négociations ne sont pas encore entamées ou sont en cours avec les propriétaires, donc elles ne sont pas inscrites en dépenses au BP.

Monsieur Dominique GALLOIS s'interroge sur la non inscription d'une subvention DETR évoquée lors d'un précédent conseil municipal concernant le Site Rue de Robecq.

Monsieur le Maire indique que la délibération en question était une délibération pour inscrire le dossier dans le cadre des subventions DETR mais qu'à ce jour aucune notification de subvention ne nous est parvenue.

Monsieur le Maire indique également qu'il vient d'avoir au téléphone le secrétaire de la préfecture du Pas-de-Calais qui lui a indiqué que la première enveloppe du Plan de Relance était consommée et qu'une deuxième enveloppe allait être programmée. En effet les demandes des collectivités et des entreprises sont 10 fois plus importantes que l'enveloppe allouée.

Madame Céline PLUQUIN souhaite savoir si les travaux à l'hospice concernant les caves pour lesquelles une subvention Plan de Relance est prévue pour 300 000 € sont concernés par cette nouvelle enveloppe.

Monsieur le Maire indique que si la subvention Plan de Relance n'est pas accordée, les travaux ne se feront pas.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaiterait avoir une présentation prospective du projet Hospice, il précise que c'était déjà une promesse d'un précédent conseil.

Monsieur le Maire lui indique qu'il fera cette présentation.

Monsieur le Maire indique que pour le moment les travaux de la Résidence Accueil, de l'épicerie sociale et des jardins pédagogiques sont en cours et devraient être terminés pour la fin du mois de septembre 2021.

Les travaux de rénovation des abords de l'hospice Chemin de Ceinture sont également en cours.

La tranche 1 des travaux de création d'une maison des associations ont été inscrits ce soir au BP pour le clos couvert. La tranche 2 concernant les aménagements intérieurs est prévue en 2022 avec dans le même temps la création d'un bloc sanitaire.

Viendront ensuite les travaux de rénovation de l'ancienne chapelle en centre culturel pour lesquels des négociations sont en cours avec la Région et le Département pour des participations, la création d'un parking rue des Casernes, la création de logements étudiants dont le permis de construire a été déposé.

Un fonds de concours à la CABBALR va être sollicité en 2002 afin de compléter le dispositif de soutien financier du projet global.

Parallèlement à cela, la ville prévoit la réalisation de la 2ème partie du Chemin de Ceinture (de l'école maternelle jusqu'au garage Blanpain). Ce projet est en négociation avec le département notamment sur la question des rétrocessions de voiries abandonnées par le département au profit des communes et de leur compensation financière.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite savoir pourquoi 300 000 € ont été enlevés des restes à réaliser pour le programme des voiries Abords de l'hospice, le marché ayant été signé en novembre 2020, ces crédits n'avaient pas dû être annulés. Si ces 300 000 € avaient été inscrits en restes à réaliser, le résultat n'aurait pas été d'environ 82 000 € mais il aurait été négatif et aurait entraîné un réel déséquilibre budgétaire.

Monsieur Benoît DELBECQUE lui indique que cette dépense a été annulée car nous n'avons pas reçu la notification de subvention correspondant à ces travaux en 2020.

Monsieur le Maire confirme cela et en assume la responsabilité.

Monsieur Dominique GALLOIS expose son inquiétude quant à la réalisation d'un parking sur une zone humide Chemin de Ceinture.

Monsieur le Maire indique que la réalisation de ce parking sera faite en effet mais à la limite d'une zone

humide. Trois versions de plans ont déjà été travaillées avec le bureau d'études.

Monsieur Dominique GALLOIS souhaite alerter le conseil sur le fait que la capacité de désendettement de la commune s'affaiblit d'année en année. Il reconnaît qu'il faut s'endetter pour faire des choses mais comme pour un ménage, gagne-t-on assez pour rembourser? Faut-il abandonner quelques projets pour finir ceux commencés ?

Monsieur le Maire est d'accord avec l'analyse de Monsieur Dominique GALLOIS mais ajoute que Saint-Venant est une ville rurale avec des centralités qu'elle doit assumer notamment dans le domaine des CLSH, de la lutte contre la COVID et surtout dans le domaine du soin et du médico-social. Il faut que notre ville soit à la hauteur de cela pour ne pas se faire dépecer de cette richesse qu'est l'emploi généré par ce secteur.

Les 2 années 2021 et 2022 seront plus tendues mais un rythme de croisière dès 2023 dans les emprunts permettra d'envisager d'autres projets. C'est un choix assumé sans augmentation d'impôt. La Ville de Saint-Venant a une démarche très volontariste et se doit de continuer.

Monsieur le Maire souhaite par ailleurs remercier le travail des services et des commissions qui a permis de présenter un projet de BP ce soir.

Monsieur Guy VANBERGUE demande le vote du BP 2021 à bulletin secret.

Monsieur le Maire accède à sa demande.

Monsieur le Maire, suite à une demande écrite de Monsieur Dominique GALLOIS confirme que les comptes-rendus qui sont diffusés sont ceux qui ont été validés par le conseil municipal en début de séance.

Monsieur le Maire a procédé au tirage au sort des jurés d'assises pour 2022. Ont été tirés au sort :

- Clothilde VALLET
- André BODLET
- Clémence SALINSKI
- Lisa DEBAUME
- Henriette WATTEL
- Bernard DELPLACE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à SAINT-VENANT

Le Maire,



C. Trappier